

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 069 : Culture : demande de
soutien exceptionnel au titre de la DGD portant sur
l'acquisition d'imprimés sur 2020/2021 pour les
bibliothèques des collectivités territoriales**

Séance du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 septembre, à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 10 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 11 septembre 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	38	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE,
Sandrine GARÇON adonné pouvoir à Didier COUILLARD,
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL,

Le Conseil communautaire a nommé Stéphane JACQUET secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 29 juillet 2020 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2020

Application agréée E-legalite.com

DEL2020-069 : CULTURE : DEMANDE DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA DGD PORTANT SUR L'ACQUISITION D'IMPRIMES SUR 2020/2021 POUR LES BIBLIOTHEQUES DES COLLECTIVITES LOCALES

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1614-10,

Au vu des profondes difficultés que rencontre actuellement le secteur du livre dans son ensemble (notamment les librairies indépendantes), le Ministère de la Culture via la Direction Régionale des Affaires Culturelles propose d'apporter son soutien exceptionnel aux collectivités du territoire qui en feront la demande. Il porte sur les acquisitions d'imprimés que les collectivités pourront réaliser au-delà de leur budget courant dans le but de renforcer les commandes auprès des librairies au titre des exercices budgétaires 2020 et 2021.

Ce sont les crédits de la DGD Bibliothèques qui peuvent être mobilisés à titre exceptionnel, en accord avec la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL) en considérant ce soutien comme une aide au fonctionnement non pérenne relative à l'acquisition de collections (en application de l'article L. 1614-10 du CGCT).

Par document, on entend tous les supports, physiques (les imprimés, les DVD, les CD, etc.) comme dématérialisés (les livres et les documents numériques sous forme de fichiers, la musique en ligne, la vidéo à la demande, etc.).

- Il prend en compte sur les années 2020 et 2021 les acquisitions courantes, qu'elles recouvrent les collections de lecture publique ou de fonds locaux, y compris hors opération d'investissement associée
- Il est demandé de concentrer les aides autant que possible sur les acquisitions d'imprimés et de valoriser dans les taux d'accompagnement les achats qui seront faits auprès de librairies de proximité.
- Seront éligibles les demandes de soutien d'au moins 5 000 € HT
- Dans la limite des crédits à disposition des préfetures, le soutien de l'État sera calculé par rapport à l'ensemble du budget annuel d'acquisition révisé, après intégration des crédits alloués au titre de la DGD.

Le budget annuel alloué en 2019 est de 14 150 et 2020 est de 15 500 € pour l'achat de livres pour le réseau.

Budget initial : 15 500 €

Budget révisé après abondement par la collectivité et avant accompagnement de l'Etat : 25 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'UNANIMITE :

- **SOLLICITE** ce soutien auprès de l'Etat,
- **INSCRIT** le complément de crédits de 10 000 €,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Le PRESIDENT


Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants.

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2020

Application agréée E-legalite.com